

Cote du document EB 2017/LOT/P.10/Rev.1
Date: 2 septembre 2017
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de prêt et don à la République d'Iraq pour le Projet de relance de l'agriculture paysanne

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Rami Salman

Chargé de programme de pays
Division Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe
téléphone: +39 06 5459 2291
courriel: r.salman@ifad.org

Vrej Jijyan

Attaché de programme
téléphone: +39 06 5459 2158
courriel: v.jijyan@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Pour: **Approbation**

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du projet	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement	2
II. Description du projet	2
A. Zone d'intervention et groupe cible	2
B. Objectif de développement du projet	3
C. Composantes/effets directs	3
III. Exécution du projet	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	5
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	6
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du projet	6
A. Coût du projet	6
B. Financement du projet	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	1
II. Logical framework (Cadre logique)	7

Sigles et acronymes

ASAP	Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne
EGP	Équipe de gestion du projet
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PTBA	Plan de travail et budget annuel
SARP	Projet de relance de l'agriculture paysanne

Carte de la zone du projet

REPUBLIQUE D'IRAQ

PROJET DE RELANCE DE L'AGRICULTURE PAYSANNE (SARP)



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Carte établie par le FIDA | 06-01-2017

République d'Iraq

Projet de relance de l'agriculture paysanne

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur:	Ministère des finances
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture
Coût total du projet:	31,7 millions d'USD
Montant du prêt du FIDA:	15,7 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	0,5 million d'USD
Conditions du prêt du FIDA:	Ordinaires: délai de remboursement de 10 ans, y compris un différé d'amortissement de 3 ans, à un taux d'intérêt annuel égal au taux de référence déterminé chaque semestre par le FIDA
Montant du don du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne du FIDA:	2,0 millions d'USD
Déficit de financement:	9,17 millions d'USD
Contribution de l'emprunteur:	2,4 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,9 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement en faveur de la République d'Iraq pour le Projet de relance de l'agriculture paysanne, telle qu'elle figure au paragraphe 40.

Proposition de prêt et don à la République d'Iraq pour le Projet de relance de l'agriculture paysanne

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. La République d'Iraq, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure disposant d'importantes ressources pétrolières, est aux prises avec les répercussions d'un passé agité, une insurrection en cours et l'érosion du cours du pétrole. À ces crises s'ajoutent l'instabilité politique, la faiblesse des dépenses publiques et les investissements limités du secteur privé, ce qui a entraîné une aggravation de la pauvreté et un manque d'équité dans la répartition des revenus. Le niveau de vie s'est détérioré et une part notable de la population a basculé dans la pauvreté ou risque d'y basculer à tout moment. L'extrême fragilité de l'Iraq a considérablement affecté sa capacité à agir en faveur du développement rural, étant donné la réduction des capacités institutionnelles et des services. Le Gouvernement iraquien est confronté à un quadruple défi: maintenir la stabilité macroéconomique, entreprendre des réformes structurelles pour améliorer les services publics, reconstruire les infrastructures essentielles et venir en aide au grand nombre de personnes déplacées en raison des conflits. Le FIDA et la Banque mondiale ont inscrit l'Iraq sur la liste des pays qui connaissent une situation de majeure fragilité, et le pays figure dans la catégorie '*high alert*' (situation critique) selon l'indice établi par le *Fund for Peace*, à partir duquel l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) évalue la fragilité.
2. En Iraq, la pauvreté rurale est une conséquence directe de l'incapacité à investir dans les zones rurales et à ouvrir des perspectives d'emploi, de création de revenus et de développement des entreprises. Un certain nombre de facteurs contribuent à aggraver cette situation: la rapidité de l'accroissement démographique, les conflits et l'insécurité, les pénuries d'eau qui s'aggravent, le changement climatique et l'augmentation de la salinité. En 2012, le taux de pauvreté rurale était de 31%, soit un niveau deux fois plus élevé qu'en milieu urbain (15%). Selon le Gouvernement, les répercussions des perturbations économiques, de la désintégration du tissu social et de l'insécurité auraient directement contribué à faire augmenter le taux de pauvreté, estimé à 41,2% en 2016. Sur les 18 gouvernorats que compte l'Iraq, le taux de pauvreté se situait entre 35% et 52% pour les cinq gouvernorats les plus pauvres.
3. En Iraq, le secteur de l'agriculture est l'un des plus importants après celui du pétrole et du gaz. Selon les estimations, il emploie 20% de la main-d'œuvre. Cependant, l'agriculture se pratique principalement sur des exploitations de petite dimension, dans le cadre d'un système utilisant peu d'intrants et produisant des rendements peu élevés. Cela fait une vingtaine d'années que l'agriculture iraquienne se caractérise par une faible productivité, ce qui a rendu le pays dépendant des importations pour satisfaire les besoins alimentaires de la population. La vulgarisation agricole à l'appui des transferts de technologies est peu performante, en particulier pour les petits producteurs. On observe des pertes considérables dues au manque d'installations après récolte. L'Iraq est confronté à toute une série de

problèmes en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Le pays est exposé aux répercussions du changement climatique, qui affectent particulièrement des ressources hydriques déjà peu abondantes et des systèmes de production agricole fragiles. Ces difficultés se traduisent par une aggravation des menaces de dégradation des terres, de désertification, de pénuries d'eau et l'augmentation de la salinité des sols. Le secteur agricole a également souffert des répercussions d'une politique consistant à encourager l'importation de produits alimentaires bon marché, ce qui a tiré les prix vers le bas, au détriment des agriculteurs.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement

4. Le bien-fondé du Projet de relance de l'agriculture paysanne (projet SARP) tient à la fragilité de l'Iraq et à la détermination du FIDA à prêter assistance aux pays en situation de fragilité. Le FIDA dispose d'une expérience non négligeable dans des domaines pour lesquels le Gouvernement a besoin d'être épaulé, comme l'agriculture et le développement rural. Non seulement les investissements dans la croissance de l'agriculture sont importants pour accroître le revenu national, mais ils sont également vitaux pour créer des emplois, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et réduire la pauvreté en Iraq. Ce projet contribuera à accroître la compétitivité de l'agriculture en misant sur les organisations paysannes pour prévenir les pertes après récolte et lever les obstacles à la commercialisation. Il facilitera également la diversification de l'économie, l'accent étant plus particulièrement mis sur les femmes et les jeunes. Avec le projet SARP, le FIDA mènera sa première opération d'investissement en Iraq.
5. Pour peu qu'il bénéficie d'investissements appropriés, le secteur agricole est susceptible de fournir des emplois à un nombre croissant de personnes et de réduire la dépendance à l'égard des importations de produits alimentaires. Jusqu'ici, les investissements dans les infrastructures d'irrigation ont été faibles, de sorte que de nombreux ménages de paysans ont dû renoncer à l'agriculture et vivent de leur salaire de journalier ou du programme de sécurité alimentaire mis en place par les pouvoirs publics. En outre, selon les prévisions, les effets néfastes du changement climatique devraient se traduire par un recul de la production agricole et une aggravation des pénuries d'eau. En conséquence, il convient de prendre en priorité des mesures de nature à améliorer l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. Dans l'intervalle, les petits paysans, qui dominent la production agricole en Iraq, ont des capacités limitées pour s'organiser, réaliser des économies d'échelle, réduire les coûts de transaction ou s'attaquer aux problèmes de traitement après-récolte et de commercialisation. Les prix des produits agricoles sont très instables et les informations sur les marchés sont limitées.
6. Dans le Plan national de développement de l'Iraq pour 2013-2017, l'agriculture figure parmi les secteurs jugés essentiels pour favoriser une croissance non tributaire du pétrole, augmenter les revenus et améliorer la répartition des revenus et l'égalité des sexes. Le projet concorde avec les buts stratégiques définis dans la note de stratégie de pays établie en 2016, à savoir: i) accroître la résilience face au changement climatique des systèmes de production végétale et animale des petits paysans; et ii) améliorer la productivité et la rentabilité des petits agriculteurs et éleveurs grâce à l'accès aux services financiers, aux technologies et à des marchés rémunérateurs.

II. Description du projet

A. Zone d'intervention et groupe cible

7. Le projet sera mis en œuvre dans les quatre gouvernorats d'Al-Muthanna, Al-Qadisiyya, Maysan et Dhi Qar, situés dans le sud de l'Iraq, où le taux de pauvreté est parmi les plus élevés du pays. On estime à 15 795 le nombre de ménages qui devraient bénéficier directement du projet, et quelque 140 000 personnes devraient

en tirer avantage. Le groupe cible sera composé de: ménages de petits paysans pratiquant l'agriculture et l'élevage; ménages pauvres qui ont été contraints d'abandonner l'agriculture en raison d'un accès insuffisant à l'eau et d'une forte salinité des sols; femmes chefs de ménages et personnes déplacées désireuses d'entreprendre des activités de production; et jeunes souhaitant créer des entreprises et entreprendre des activités génératrices de revenus liées à l'agriculture et aux services auxiliaires essentiels au développement du secteur agricole. Le projet s'adressera également aux communautés vivant dans les marais qui pratiquent la pêche, l'élevage et la chasse dans les zones de nature vierge pour en tirer une maigre subsistance.

B. Objectif de développement du projet

8. Le projet aura pour finalité d'aider les populations rurales à se libérer de la pauvreté et à assurer leur sécurité alimentaire grâce à des moyens d'existence rémunérateurs, durables et résilients. L'objectif de développement consistera à permettre aux petits paysans pauvres d'améliorer la productivité des cultures et de l'élevage et la résilience face au changement climatique et de diversifier leurs revenus.
9. Les impacts spécifiques attendus du projet sont notamment l'amélioration de la situation économique des populations, de la production et de l'accès aux marchés et le renforcement de la résilience face au changement climatique. Les effets directs du projet se mesureront au regard du nombre de personnes: i) qui bénéficient d'une mobilité économique et dont la situation économique a évolué, notamment sous l'angle des revenus, de la consommation, du patrimoine, de la diversité alimentaire et de la nutrition; ii) qui adoptent des technologies, des pratiques ou des intrants nouveaux ou améliorés; et iii) qui font état d'une augmentation de la production.

C. Composantes/effets directs

10. Le projet, qui sera exécuté sur une période de sept ans, aura deux grandes composantes: investissements résilients face au changement climatique, et diversification de l'agriculture et des moyens de subsistance.
11. La première composante aura pour objet de répondre à la menace grandissante que le changement climatique fait peser sur le secteur agricole, en particulier en raison de ses répercussions sur la durée de la période de végétation, la réduction du volume des précipitations et la raréfaction de l'eau. Cette composante a pour objet de faire face à l'une des principales difficultés auxquelles le pays est confronté – la raréfaction de l'eau d'irrigation – et de contribuer à renforcer les capacités au niveau national en matière de suivi de l'évolution des régimes climatiques et à fournir des informations utiles aux principaux intervenants et aux agriculteurs afin qu'ils soient en mesure de mettre en place des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques grâce à un système d'alerte précoce. Cette composante comprendra deux sous-composantes: 1.1 modernisation ou remise en état des infrastructures d'irrigation; et 1.2 gestion des savoirs et renforcement institutionnel.
12. La sous-composante 1.1 portera principalement sur les petits réseaux d'irrigation, afin de remettre en état et d'achever les réseaux existants. Les gouvernorats concernés ont la possibilité d'investir dans les infrastructures d'irrigation dont l'État n'a pas achevé la construction en raison des difficultés de financement et de l'instabilité politique des deux dernières décennies. Cela permettra d'améliorer la rentabilité des petites exploitations ou entreprises agricoles. Cette sous-composante contribuera également à améliorer les revenus des populations rurales pauvres, qui bénéficieront des emplois créés à la faveur du développement de ces entreprises agroalimentaires, en particulier sous forme d'emplois salariés dans la production de cultures commerciales. Le projet servira à financer des petits réseaux d'irrigation desservant un périmètre limité, qui seront entièrement remis en état ou modernisés. Il favorisera les investissements dans des canaux d'irrigation pour lever les obstacles qui entravent l'accès régulier à l'eau et la création d'entreprises agroalimentaires

rentables dans les villages. Dans chaque gouvernorat, la Direction des ressources en eau repérera les réseaux à remettre en état. Compte tenu des ressources disponibles pour cette sous-composante, on estime à environ 33 250 *dounams*, soit 8 130 hectares, la superficie qui pourra être irriguée grâce aux réseaux sélectionnés. Le personnel des principaux intervenants et les agriculteurs bénéficieront d'une formation aux techniques modernes de gestion de l'eau et de l'irrigation. Pendant la première année d'exécution du projet, des solutions techniques seront mises au point, y compris moyennant des évaluations hydrologiques, pour les périmètres sélectionnés.

13. Au titre de la sous-composante 1.2, le Ministère de l'environnement souhaite élaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique pour le secteur agricole. En outre, le Ministère de l'agriculture a mis en place des réseaux de suivi agrométéorologique (100), des stations de suivi à distance (40) et des sites de réception (2) qui centralisent les données à Bagdad et Erbil. Dans le cadre du projet, le système de réception sera modernisé et six stations de suivi à distance supplémentaires seront installées afin d'améliorer la résolution des données fournies. Le projet SARP financera le développement du système d'alerte précoce, ce qui favorisera la collaboration étroite entre les réseaux de suivi et les agriculteurs pour comprendre comment ils évaluent et repèrent l'évolution des régimes météorologiques, des périodes de végétation et des calendriers de plantation et de récolte et recueillent d'autres informations qui leur sont utiles. Cette composante du projet bénéficiera d'un appui au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).
14. La seconde composante aura pour objet d'aider les ménages pauvres à améliorer leur sécurité alimentaire et à diversifier les revenus qu'ils tirent de l'agriculture, ainsi qu'à améliorer leurs compétences et leurs actifs afin de leur permettre de s'engager dans des activités extra-agricoles génératrices de revenus. Elle comprendra deux sous-composantes: 2.1, développement de la production animale, végétale et extra-agricole; et 2.2, développement des compétences et renforcement des capacités.
15. Dans le cadre de la sous-composante 2.1, les petits paysans, les jeunes et les femmes bénéficieront d'un appui pour exercer des activités agricoles et extra-agricoles, afin d'améliorer leurs moyens d'existence et d'accroître leurs revenus. Les petits exploitants agricoles, les associations paysannes et les coopératives recevront des dons à l'appui de la création d'activités de production animale, végétale et extra-agricole. Ce dispositif de dons servira principalement à financer des dépenses d'équipement et l'achat de biens et de matériel. La sous-composante 2.2 sera consacrée au renforcement des capacités techniques et entrepreneuriales des bénéficiaires de la sous-composante 2.1 moyennant des activités de formation ciblées: i) formation technique et commerciale associée à la fourniture des équipements; ii) formation à des méthodes et techniques résilientes face au changement climatique; iii) formation professionnelle à l'intention des jeunes, hommes et femmes; iv) formation à la gestion à l'intention des groupements communautaires et des organisations paysannes; et v) renforcement des capacités des organisations communautaires. Afin de retirer un impact maximal des ressources budgétaires, qui sont limitées, cette sous-composante ne servira pas à assurer un renforcement général des capacités, mais à assurer la formation d'ONG et d'autres prestataires de services, qui apprendront à mener des évaluations des besoins de formation afin de concentrer les efforts sur des déficits de compétences bien précis.

III. Exécution du projet

A. Approche

16. Le contexte iraquien nécessite l'adoption d'une approche opérationnelle souple en matière de gestion et de supervision du projet, étant donné que l'Iraq est classé dans la catégorie des pays les plus fragiles. Compte tenu du manque d'informations,

mais aussi de l'absence d'expérience de la gestion de projets en Iraq, la majeure partie de la première année du projet sera consacrée aux tâches suivantes: entreprendre des activités préparatoires; rédiger le manuel d'exécution du projet; recruter et épauler le personnel de projet; mettre en place les différents comités de pilotage et comités consultatifs; recruter les prestataires de services et leur donner des instructions; informer le personnel concernant les procédures et processus en vigueur au FIDA; et établir les plans de travail et les schémas techniques et procéder aux évaluations techniques en ce qui concerne la remise en état des infrastructures d'irrigation, etc. Il est entendu que, compte tenu des difficultés endurées par les communautés locales, il sera essentiel de concevoir des investissements simples et faciles à mettre en œuvre qui permettent d'obtenir rapidement des résultats visibles et un impact mesurable. L'approche adoptée pour mettre en œuvre ce projet sera axée sur la demande, le processus suivi consistant à associer les bénéficiaires, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, à la sélection de leurs activités.

B. Cadre organisationnel

17. Le Ministère de l'agriculture sera l'institution chef de file qui assurera la responsabilité de l'exécution. Le comité de pilotage du projet mis en place au niveau national sera placé sous la direction du Vice-Ministre de l'agriculture. Une équipe de gestion du projet (EGP) chargée d'en superviser l'exécution sera constituée à Bagdad. Le Directeur de la Direction de l'agriculture assumera la responsabilité globale du projet au niveau des gouvernorats. La structure mise en place à ce niveau comprendra un comité consultatif chargé de conseiller le Département de l'Agriculture de chaque gouvernorat à propos des principaux aspects techniques, sociaux et institutionnels, et une équipe sera chargée de coordonner les activités relevant du projet à l'échelle du gouvernorat et en rendra compte à l'EGP.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

18. **Planification.** La première année du projet, à vocation préparatoire, sera consacrée au renforcement des capacités des différents partenaires d'exécution en matière de gestion de projet et de passation de marchés et à la mise en place des éléments sur lesquels reposera par la suite la mise en œuvre du projet. Le plan de travail et budget annuel (PTBA) sera un outil de planification essentiel, puisqu'il indiquera le calendrier d'exécution d'une série d'activités, ainsi que le budget et les intrants de chacune d'entre elles. L'EGP élaborera le premier PTBA, accompagné du plan de passation des marchés, et les suivants devront être élaborés, examinés et approuvés au plus tard 60 jours avant la fin de chaque exercice.
19. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation aura vocation à produire des informations quantitatives et qualitatives sur la performance du projet en s'appuyant sur le cadre révisé établi pour le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA. L'équipe de projet mettra à profit l'atelier de démarrage pour affiner les indicateurs de performance et d'impact, avec l'appui des services du FIDA. Au cours de l'exécution du projet, la faiblesse des capacités institutionnelles et le manque de coordination risquent de compromettre le recueil régulier de données cohérentes au niveau des gouvernorats et des districts. À cet égard, le projet jouera un rôle important dans le renforcement des capacités du personnel administratif et de la coordination entre les gouvernorats en ce qui concerne le recueil et l'analyse des données.
20. **Apprentissage et gestion des savoirs.** Étant donné qu'il s'agit du premier projet financé par le FIDA dans le pays, il est important de compiler et de diffuser en permanence, à l'intention du pays et du siège du FIDA, les informations, données issues de l'expérience et résultats le concernant. Le personnel de projet se chargera de regrouper et présenter les informations pour les diffuser aux différentes parties prenantes sous une forme appropriée (brochures, études, articles, bulletin et sur

l'Internet, par exemple). Une série judicieusement ciblée d'ateliers, d'activités communes d'apprentissage et de visites favorisera cette mutualisation des savoirs.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

21. **Gestion financière.** Le risque-pays est jugé élevé. L'analyse effectuée par *Transparency International* a montré des problèmes structurels et institutionnels récurrents liés aux systèmes publics et aux capacités de gouvernance du pays. L'équipe de gestion financière du projet, qui sera constituée de fonctionnaires détachés du Ministère de l'agriculture, sera intégrée à l'EGP, qui sera dotée d'une autonomie financière et administrative. Pour les besoins du projet, la gestion des flux de fonds sera assurée dans le cadre du système public de gestion financière. Cependant, les activités de comptabilité quotidiennes seront effectuées à l'aide d'un logiciel de gestion comptable et financière qui sera acheté sur le budget du projet.
22. **Passation des marchés.** Le gouvernement a récemment adopté plusieurs mesures destinées à améliorer son système de passation des marchés. En application des directives du FIDA en la matière, les marchés de biens, travaux et services seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur relatives à la passation de marchés, pour autant qu'elles soient compatibles avec les Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets en vigueur au FIDA. Sur le plan institutionnel, le projet contribuera au renforcement des capacités en matière de gestion décentralisée du projet, étant donné que le Gouvernement est susceptible de décider, le moment venu, de décentraliser les responsabilités en ce qui concerne la passation des marchés.
23. **Audit.** L'institution supérieure de contrôle fédérale procédera chaque année à l'audit externe du projet, conformément aux normes internationales d'audit et aux Directives du FIDA relatives à l'audit des projets. De plus, l'unité d'audit interne du Ministère de l'agriculture aura l'obligation légale de procéder à l'examen des opérations financières effectuées dans le cadre du projet du FIDA.

E. Supervision

24. Le FIDA supervisera directement le projet. La démarche adoptée en matière de supervision consistera à apporter un appui et une assistance à l'exécution, puisqu'il s'agit du premier investissement du FIDA dans le pays. Étant donné que des mesures de sécurité très strictes sont en vigueur, et que les déplacements sur le terrain du personnel des Nations Unies sont soumis à de sévères restrictions, la supervision des activités relevant du projet sera sous-traitée à des prestataires locaux. Cependant, une équipe de base venue du siège effectuera au moins une mission par an pour évaluer l'ensemble des dispositions et la performance en matière de gestion, notamment en ce qui concerne les aspects financiers, la passation des marchés et le suivi-évaluation.

IV. Coût, financement et avantages du projet

A. Coût du projet

25. Le coût du projet est estimé à 31,7 millions d'USD, en tenant compte des contributions en nature du Gouvernement et des bénéficiaires. La composante 1, qui porte sur les investissements résilients face au changement climatique, devrait coûter 12,9 millions d'USD. La composante 2, qui concerne la diversification de l'agriculture et des moyens de subsistance, coûtera 14,1 millions d'USD, et la gestion et la coordination du projet 4,7 millions d'USD. Le montant des provisions pour aléas financiers et techniques a été estimé conformément aux critères habituels du FIDA.

Tableau 1
Coût du projet, par composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Don de l'ASAP		Déficit de financement		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Investissement résilients face au climat.														
1.1. Modernisation ou remise en état des infrastructures d'irrigation	5 301	41,0			1 333	11,1	5 433	45					12 068	38
1.2. Gestion des savoirs et renforcement institutionnel	-						760	88,2			101	0,8	861	2,7
2. Diversification de l'agriculture et des moyens de subsistance														
2.1 Développement de la production animale, végétale et extra-agricole	7 092	60,4	500	4,1	160	1,4	2 083	17,7	1 922	16,4			11 737	36,9
2.2 Développement des compétences et renforcement des capacités	1 879	79,8					476	20,2					2 355	7,4
3. Gestion et coordination du projet	1 462	30,8			507	10,7	418	8,8			2 364	49,7	4 751	15
Total	15 734	49,5	500	1,5	2 000	6,3	9 170	28,9	1 922	6,0	2 465	7,8	31 772	100

B. Financement du projet

26. Le projet sera financé au moyen d'un prêt et d'un don du FIDA, d'un don au titre de l'ASAP, et de contributions du Gouvernement et des bénéficiaires. Le FIDA a confirmé l'octroi d'un prêt de 15,73 millions d'USD et d'un don de 500 000 USD (correspondant à respectivement 49,5% et 1,5% du coût total du projet). L'ASAP accordera un don de 2,0 millions d'USD, soit 6,3% du coût du projet). Un montant de 9,17 millions d'USD, soit environ 28,9% du coût total, doit être inscrit au budget à titre de besoin de financement non couvert. Le FIDA et le gouvernement sont en contact avec le Fonds d'adaptation pour mobiliser ce montant afin de combler ce déficit de financement, faute de quoi d'autres sources de financement seront recherchées. Le gouvernement prendra en charge les salaires, couvrira les impôts et apportera d'autres contributions en nature comme les bureaux. Les bénéficiaires apporteront également une contribution en nature sous forme de travail occasionnel et de menus intrants et matériels, dont l'EGP assurera l'enregistrement et le suivi.

Tableau 2

Coût du projet, par catégorie de dépenses et par source de financement

(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	Prêt du FIDA		Don du FIDA		Don de l'ASAP		Déficit de financement		Bénéficiaires		Emprunteur/ contrepartie		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Travaux de génie civil	4 912	43,7			1 334	11,9	5 001	44,5					11 246	35,4
2. Véhicules	328	100											328	1,0
3. Matériel et fournitures	6 471	54,0	500	4,1	160	1,3	2 949	24,6	1 922	16,0			11 983	37,7
4. Formation et ateliers	155	22,6					530	77,4					685	2,2
5. Consultants	1 969	82					433	18					2 402	7,6
6. Études techniques	905	100											905	2,8
7. Dépenses de fonctionnement	993	97,5					26	2,5					1 019	3,2
8. Dépenses pour les équipes de projet					507	15,8	232	7,3			2 465	76,9	3 204	10,1
Total	15 734	49,5	500	1,5	2 000	6,3	9 170	28,9	1 922	6,0	2 465	7,8	31 772	100

C. Résumé des avantages et analyse économique

27. **Avantages.** Le projet SARP produira des avantages financiers et sociaux en favorisant des investissements et des activités destinées à faire adopter des bonnes pratiques agricoles et des cultures à forte valeur et à favoriser la création d'entreprises rurales. Sur le plan financier, les ménages verront leurs revenus s'accroître. Sur le plan social, le projet se traduira par une réduction des taux de pauvreté dans les zones concernées. Les cultures à forte valeur donneront deux récoltes par an au lieu d'une seule. Selon les prévisions, le renforcement des capacités concernant l'efficacité de l'irrigation, les variétés à haut rendement, les techniques après récolte et l'accroissement de la fertilité des sols devrait se traduire par une augmentation de 50% des volumes de production. Le projet permettra également de faire adopter des productions maraîchères à forte valeur puisque des dispositifs seront mis en place dans le domaine de l'horticulture de manière à encourager l'achat de tunnels en plastique et le développement de l'irrigation goutte à goutte; des dispositifs seront également fournis dans le domaine de l'élevage, ainsi que des actifs pour les femmes et les jeunes, ce qui les aidera à entreprendre des activités agricoles de manière plus efficace.
28. **Taux de rentabilité économique interne.** Les avantages ressortant de l'analyse économique se rapportent aux éléments suivants: i) modernisation et achèvement des infrastructures d'irrigation; ii) production végétale et animale; iii) activités extra-agricoles génératrices de revenus; iv) avantages découlant d'une meilleure adaptation au changement climatique; v) utilisation plus efficace de l'eau; vi) rendements plus élevés grâce à l'utilisation de semences et de techniques de production améliorées; et vii) réduction des pertes après récolte. La valeur actuelle nette du projet, calculée sur une période de 20 ans, s'établit à 120 012 000 USD, et son taux de rentabilité économique interne est estimé à 28,4% avec un taux d'actualisation de 5%.
29. **Analyse de sensibilité.** Une analyse de sensibilité a été réalisée afin d'évaluer les répercussions sur la valeur actuelle nette et le taux de rentabilité économique qu'entraîneraient des variations du flux d'avantages futurs générés par les coûts ou des retards dans l'exécution du projet. Celui-ci reste rentable et robuste dans un large éventail de scénarios, mais il demeure sensible, en particulier, à des variations à la baisse des prix à la production.

D. Durabilité

30. La conception de chaque composante repose sur un principe fondamental qui consiste à arrêter une stratégie claire visant à assurer la durabilité et à préparer la

fin de l'intervention. Les principaux facteurs sur lesquels repose la pérennité à long terme sont: i) la consolidation des institutions et des compétences des ressources humaines en milieu rural et le renforcement des capacités afin d'améliorer la productivité agricole et de favoriser l'essor des entreprises et l'emploi; ii) la distinction clairement établie, dans l'approche retenue pour le projet, entre les biens et services publics, communautaires et privés et leur mode de gestion; iii) un plan précis concernant la propriété, l'exploitation et la gestion de tous les aménagements réalisés au moyen de l'investissement, ainsi que la formation; iv) l'intégration systématique dans les critères de sélection des aspects sociaux, techniques et environnementaux afin de faire en sorte que les aménagements financés dans le cadre du projet soient durables sur ces trois plans; et v) la définition, dès le départ, d'une stratégie de retrait clairement définie pour chaque sous-composante.

E. Identification et atténuation des risques

31. Les principaux risques inhérents au projet qui ont été détectés sont exposés dans le tableau 3, accompagnés d'une évaluation de leur intensité et des mesures prises pour les atténuer.

Tableau 3

Grille des risques

<i>Risque</i>	<i>Niveau</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Le conflit qui se poursuit dans le nord du pays est un facteur d'instabilité et d'insécurité.	Élevé	Le projet concernera les gouvernorats du sud du pays, où aucun conflit n'est en cours.
Les déplacements de l'ensemble des membres du personnel relevant du système des Nations Unies sont soumis à des restrictions sévères.	Moyen	Des partenaires bien implantés et des acteurs du secteur privé ou de la société civile seront chargés d'assurer les services.
Des retards risquent d'affecter l'entrée en vigueur du prêt, le recrutement du personnel, le démarrage du projet et le décaissement des fonds.	Élevé	Le don du FIDA sera utilisé pour faciliter le démarrage, et la première année servira de période préparatoire afin d'orienter le personnel clé et de le former aux procédures du FIDA.
Les capacités des pouvoirs publics sont extrêmement limitées, et ils n'ont qu'une expérience restreinte comme partenaire de développement, voire aucune expérience, et leurs crédits à utiliser à des fins opérationnelles sont insuffisants.	Moyen	Le projet sera mis en œuvre par l'intermédiaire de prestataires de services, et les premières années seront mises à profit pour renforcer les capacités des pouvoirs publics.
Les règles et les pratiques en vigueur en Iraq en matière de passation des marchés ne sont pas harmonisées d'une institution à l'autre et elles évoluent rapidement.	Élevé	Les procédures de passation de marchés devront être conformes aux dispositions des Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets en vigueur au FIDA.
La disponibilité de prestataires de services expérimentés et qualifiés n'appartenant pas aux pouvoirs publics n'est pas assurée.	Moyen à élevé	Des sociétés privées auxquelles d'autres organismes des Nations Unies et d'autres donateurs ont déjà fait appel seront sollicitées et pourront agir en partenariat avec le gouvernement et les ONG.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

32. Le projet SARP correspond bien aux objectifs stratégiques du FIDA et à ses thématiques prioritaires. Il intègre des éléments essentiels de la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité. Il a été conçu en tirant parti des outils d'orientation relatifs au ciblage, à la problématique hommes-femmes, aux organisations de petits exploitants, au développement des communautés, à l'adaptation au changement climatique et à la collaboration avec le secteur privé. Les femmes et les jeunes se voient confier un rôle central dans la conception du projet, et un personnel dédié, des objectifs spécifiques et des postes budgétaires distincts leur ont été affectés.

B. Alignement et harmonisation

33. Le projet correspond bien à la note de stratégie de pays, au Programme national de développement de l'Iraq et aux priorités des programmes nationaux de développement agricole. Par ailleurs, il s'inscrit dans le prolongement des interventions des autres donateurs, en particulier: i) l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en ce qui concerne l'élaboration de politiques relatives à l'agriculture, la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, la qualité des semences et la santé animale; ii) l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), en ce qui concerne la politique agricole et la participation du secteur privé au développement du secteur agroalimentaire; iii) le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), en ce qui concerne la mise au point, la validation et la diffusion de kits techniques pour la production de céréales, de petits ruminants et de palmiers dattiers; iv) l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), en ce qui concerne le développement des entreprises et la diversification des revenus; v) la Coopération italienne, en ce qui concerne la filière du palmier dattier et l'amélioration génétique des buffles; et vi) la Coopération australienne, en ce qui concerne les questions d'agriculture de conservation.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

34. La majeure partie des activités à mettre en œuvre au titre de ce projet – et particulièrement celles qui relèvent des thématiques prioritaires – constituent une nouveauté dans le contexte iraquien. Pendant la durée de vie du projet, la stratégie d'exécution va évoluer en fonction des enseignements dégagés. Au fil de son déroulement, on escompte que la démarche s'affinera et gagnera en efficacité, les capacités se développeront, de nouvelles façons de travailler seront adoptées, et les pouvoirs publics s'approprient de plus en plus le projet. Tous ces éléments constitueront un socle à partir duquel il sera par la suite possible de reproduire les activités à plus grande échelle, aussi bien au titre de nouveaux projets appuyés par le FIDA et, éventuellement, par d'autres partenaires de développement, que dans le cadre de stratégies et de programmes nationaux.
35. Un certain nombre d'innovations spécifiques ouvrent des perspectives prometteuses, et il devrait être possible de les prolonger et de les amplifier dans le cadre de ce premier projet d'investissement du FIDA en Iraq, mais aussi au-delà. L'une des premières innovations sera la collaboration multipartite permettant de construire des passerelles entre les communautés et groupements agricoles, le secteur public, les ONG et les entreprises privées. La seconde innovation qui se prêterait à une reproduction à plus grande échelle réside dans le travail mené auprès des jeunes dans le cadre du projet SARP, par le biais du réseau de centres de développement des entreprises de l'ONUDI.

D. Participation à l'élaboration des politiques

36. Le FIDA a procédé à une analyse succincte du cadre politique et institutionnel du pays. Par sa conception, le projet permet de répondre aux faiblesses institutionnelles détectées, d'éviter d'intervenir directement dans le secteur céréalier, au sein duquel les distorsions sont extrêmement importantes, et de s'efforcer de jeter les bases, le moment venu, d'une concertation dans le secteur de l'irrigation, où il reste beaucoup à faire pour mettre en place un environnement politique favorable. Le projet peut permettre de démontrer, et c'est là le point le plus important, que par le biais du financement d'actifs, plutôt que moyennant des subventions allant à des programmes à vocation exclusivement alimentaire, le gouvernement peut contribuer à l'émergence d'une génération durable de revenus et d'une atténuation de la pauvreté. Lorsque ces mesures auront porté leurs fruits, le gouvernement pourra les intégrer dans ses programmes de protection sociale et elles pourront constituer un modèle viable de lutte contre la pauvreté.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

37. Un accord de financement entre la République d'Iraq et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié est jointe à l'appendice I.
38. La République d'Iraq est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA et du Fonds fiduciaire de l'ASAP, agissant par l'entremise du FIDA en sa qualité de gestionnaire du Fonds fiduciaire de l'ASAP.
39. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

40. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant les résolutions suivantes:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République d'Iraq un prêt à des conditions ordinaires d'un montant équivalant à quinze millions sept cent trente-quatre mille dollars des États-Unis (15 734 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République d'Iraq un don d'un montant équivalant à cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE ENFIN: que le Fonds accordera à la République d'Iraq un don au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) d'un montant équivalant à deux millions de dollars des États-Unis (2 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Gilbert F. Hougbo

Negotiated financing agreement: "Smallholder Agricultural Revitalization Project (SARP)"

(Negotiations concluded on 22 August 2017)

Loan Number: _____

Grant Number: _____

ASAP Trust Grant No. _____

Project Title: Smallholder Agricultural Revitalization Project (SARP) ("the Project")

The Republic of Iraq (the "the Borrower/Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

and

The Adaptation for Smallholder Agriculture Programme Trust Fund ("the ASAP Trust")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

HEREBY agree as follows:

Article 1

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Annex 1), and the Allocation Table (Annex 2).

2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.

3. The Fund shall provide a Loan, an IFAD grant and an ASAP Trust Grant to the Borrower/Recipient (the "Financing"), which the Borrower/Recipient shall use to implement the Project in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Article 2

1. A. The amount of the Loan is fifteen million seven hundred thirty thousand United States dollars (USD 15 730 000).
- B. The amount of the Grant is five hundred thousand United States dollars (USD 500 000).
- C. The amount of the ASAP Trust Grant is two million United States dollars (USD 2 000 000).

2. The Loan is granted on ordinary terms, and shall be subject to interest on the principal amount of the Loan outstanding at a rate equal to the IFAD Reference Interest Rate, payable semi-annually in the Loan Service Payment Currency, and shall have a maturity period of ten (10) years, including a grace period of three (3) years starting from the date that the Fund has determined that all general conditions precedent to withdrawal have been fulfilled in accordance with Section 4.02(b) of the General Conditions.
3. The Loan Service Payment Currency shall be United States dollars (USD).
4. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.
5. Payments of principal and interest shall be payable on each 15 April and 15 October.
6. The Borrower/Recipient shall provide counterpart financing for the Project in an amount of approximately two million four hundred sixty five thousand United States dollars (USD 2 465 000).

Article 3

1. The Lead Project Agency shall be the Ministry of Agriculture.
3. The Project Completion Date shall be the seventh anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Article 4

The Financing will be administered and the Project supervised by the Fund.

Article 5

1. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) a financial, accounting and operational software to support all the transactions, budget and cash forecasts analysis, operational and financial dashboards has been acquired and configured;
 - (b) the key Project Management Team at the Central level shall have been appointed in accordance with Annex 1.
2. This Agreement is subject to ratification by the Borrower/Recipient.
3. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Borrower/Recipient:

Minister of Finance
Ministry of Finance
of the Republic of Iraq

President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and the ASAP Trust and one (1) for the Borrower/Recipient.

THE REPUBLIC OF IRAQ

(Authorized Representative)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Gilbert F. Hougbo
President

ADAPTATION FOR SMALLHOLDER AGRICULTURE
PROGRAMME TRUST FUND

Gilbert F. Hougbo
President of the International Fund
for Agricultural Development in its capacity as Trustee
of the ASAP Trust Fund

Annex 1

Project Description and Implementation Arrangements

I. Project Description

1. *Project Area and Target Group.* The Project shall be implemented in the four southern governorates of Muthanna, Qadisiya, Missan and Thi Qar. It will target about 16,000 households over its seven-year duration. This is likely to yield benefits for around 140,000 people. The target group of the Project shall be smallholder households engaged with crop and livestock production, poor households who have been forced out of agriculture due to lack of access to adequate water and high levels of salinity in the soils, women-headed households interested in undertaking productive activities and youth interested in undertaking enterprises and income generating activities particularly centred around agriculture and the ancillary services critical to support agricultural growth.

2. *Goal.* The overall Goal of the Project shall be to assist rural people overcome poverty and achieve food security through remunerative, sustainable and resilient livelihoods.

3. *Objective.* The Development Objective shall be to enable poor smallholder farmers to improve crop and livestock productivity, resilience to climate change and diversify incomes.

4. *Components.* The Project will have two core components that envisage a number of complementarities between initiatives and subcomponents.

4.1. *Component 1: Climate Resilient Investments.* This component will support irrigated agricultural production, within the context of the growing scarcity of irrigation water, and by strengthening capacity at the national level to monitor climate change patterns and provide relevant information to key stakeholders and farmers through an early warning system, so that they can adapt and take risk mitigation measures. It will comprise two related sub-components; (1.1) Rehabilitation/ completion of irrigation Infrastructure and (1.2) Knowledge Management and Institutional strengthening for climate resilient agriculture.

4.2. *Component 2: Agriculture & Livelihood Diversification.* The purpose of this component will be to assist poor households to enhance their level of food security and diversify their incomes from agriculture as well as improve their skills and assets to enable them to engage in off-farm income generating activities. The component will consist of two subcomponents; (2.1) Crop, Livestock & Off-Farm Development and (2.2) Skills Development & Capacity Building.

II. Implementation Arrangements

5. *Approach*

5.1. *Guiding principles for engaging in the most fragile situations:* The starting point for the Project design and implementation approach are the guiding principles for engaging in the most fragile situations: (a) risk management and resilience; (b) focus on root causes (within IFAD's mandate and comparative advantage); (c) gender mainstreaming and targeting; (d) institution-building to promote trust and social cohesion; (e) flexible

and responsive resources, instruments and approaches; (f) strategic and complementary partnerships; and (g) results measurement and learning.

For this purpose, the first year of the Project will be used to undertake preparatory activities, prepare the Project Implementation Manual (PIM), recruit and second Project staff, establish the various steering and advisory committees, recruit and brief service providers, guide staff on IFAD procedures and processes, prepare work plans, etc.

6. *Organizational framework.*

6.1. *National Level.* The Ministry of Agriculture shall be the Lead Agency responsible for the implementation of the Project. The Project shall have a Project Steering Committee (PSC) at the National Level which will be chaired by the Deputy-Minister of Agriculture or his/her designate.

6.2. *A Project Management Team (PMT)* will be established in Baghdad and be responsible for overseeing implementation of the Project. The PMT will be led by a National Project Coordinator and would be assisted by a Financial Officer, a Procurement Officer, and a Monitoring and Evaluation Specialist who will coordinate the reports from the Governorates to present quarterly and annual progress reports on the Project. These key staff members shall be appointed and removed only with the non-objection of the Fund.

6.3 *Governorate level.* The Director of the Directorate of Agriculture will assume the overall responsibility for the Project at the governorate level. The structure will include an Advisory Committee that would advise the Department of Agriculture in each Governorate on key technical, social and institutional aspects of the Project during implementation.

6.4 *A Governorate Coordination Team (GCT)* will implement and coordinate Project activities. The GCT will have a dedicated Governorate Coordinator who will report to the PMT and be responsible for day- to-day implementation in each governorate. The staff of the GCT will include a Training and Community Organizer and a Monitoring & Evaluation Officer.

7. *Mid-Term Review.* The Fund shall carry out a review of Project implementation no later than the end of the Project's fourth year. The review shall cover, among other things: (i) physical and financial progress as measured against AWPBs; (ii) performance and financial management of contracted implementing partners; (iii) an assessment of the efficacy of the institutional development and capacity building activities; (iv) progress in infrastructure investments; (v) establishing and delivering of extension services; (vi) delivering of financial services; and (vii) access to markets. Fund will present a report on mid-term review with conclusions and recommendations for the Ministry of Agriculture.

8. *Project Implementation Manual (PIM).* The PMT shall prepare a draft PIM acceptable to the Fund and submit it for approval to the PSC. When so approved, a copy of the PIM shall be provided by the PMT to the Fund. The PIM may be amended when necessary to introduce clarification in procedures, eliminating constraints for project implementation and for facilitating access of producers to the project services.

Annex 2

Allocation Table

1. *Allocation of Loan, IFAD Grant and ASAP Grant Proceeds.* The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Loan, the IFAD Grant and the ASAP Trust Grant, and the allocation of the amounts of the Financing to each Category. All amounts are 100% net of taxes and the contributions of co-financiers.

Category	Loan Amount Allocated (in USD thousands)	IFAD Grant Amount Allocated (in USD thousands)	ASAP Trust Grant Amount Allocated (in USD thousands)
1. Civil Works	4 420		1 200
2. Vehicles	295		
3. Equipment and materials	5 825	450	145
4. Consultancies	1 790		
5. Technical studies	800		
6. Workshops and Trainings	140		
7. Operating costs	890		
8. Expenses for project teams			455
Unallocated	1 570	50	200
TOTAL	15 730	500	2 000

2. *Start-up Costs.* Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal, including, but not limited to, expenses related to meeting such conditions, shall not exceed an aggregate amount of USD 200 000.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions (A)/ Risks (R)
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
<p>Goal: About 16,000 rural households supported to overcome poverty and achieve food security through remunerative, sustainable and resilient livelihoods.</p>	<ul style="list-style-type: none"> % of population below the poverty line of \$2.2 day/person. 	Muthanna (53%), Missan (42%) Thi Qar (41%) and Qadisiya (41%),	Reduce at least by 20% the proportion of men, women and children of all ages living in poverty	Reduce at least by 50% the proportion of men, women and children of all ages living in poverty	Ministry of Planning, World Bank and Baseline and End- surveys	Baseline/bench -mark survey in Y1 and survey at completion	M&E Officer in PMT to collect published information.	Stable security situation in project area.
	<p>Development Objective: Poor smallholder farmers enabled to improve crop and livestock productivity, resilience to climate change and diversify incomes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Increase in income from agriculture. 	The baseline income of 44% of the households in the project districts is below the poverty line of about \$66 a month or \$2.2 a day.	Increase in income by at least 8%.	Increase in income by at least 20% for targeted households.	DoA Statistics	Baseline and End line Survey	DoA
<p>Outreach (RIMS CI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> No of persons receiving services promoted/ supported by the project Corresponding No of households reached and estimated corresponding total number of Hh members 			140,000 pers 16,000 hhs				
<p>Outcome 1: Increase poor rural people's productive capacities</p>	<ul style="list-style-type: none"> Number households reporting an increase in the production of high value crops. 		2,500 households	6,300 households	Beneficiary HH Surveys Annual Outcome Survey	Year 3 & 6	Third Party	<ul style="list-style-type: none"> Water will be released from main canals. Technologies disseminated would be relevant for smallholders.

Results Hierarchy	Indicators				Means of Verification			Assumptions (A)/ Risks (R)
	Name	Baseline	Mid-Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outputs:	• Number of hectares of farmland under water related infrastructure constructed/rehabilitated	0	2000 hectares.	8322 hectares	Irrigation design reports of MWR	Quarterly & Annual Reports	M&E Officers at national & Governorate level	
	• Number of rural producers accessing production inputs and technological packages	0	3,700 rural producers (at least 1300 women)	6650 rural producers. (at least 2500 women)	Reports of Training Officer & Service producer	Quarterly & Annual Reports	M&E Officers at national & Governorate level	
Outcome 2: Increase poor rural people's participating in rural enterprises	• Number of supported rural producer organization members reporting new or improved services provided by their organization		500 households.	1000 hhs or 50% of the 2000 HHs in 400 groups.	Survey of Groups Annual Outcome Survey	Annual	M&E Officers at national & Governorate level	▪ Macro-economic conditions are supportive for doing business
	• Number of rural enterprises accessing business development services		800 enterprises	At least 2000 enterprises	Beneficiary HH Surveys	Year 3 & 6	Third Party	Availability of appropriately experienced and qualified non-government service providers.
Outputs:	• Number of persons trained in income-generating activities or business management			3000 (1500 women and 1500 men).	Reports of Training Officer and service provider	Quarterly & Annual Reports	M&E Officers at national & Governorate level	
	• Number of rural producer organizations supported		20 groups with at least 7 for women.	50 groups with at least 20 for women.	Reports of Training Officer & Service provider	Quarterly & Annual Reports	M&E Officers at national & Governorate level	
Outcome 3: Strengthen the environmental sustainability and climate resilience of poor rural people's economic activities	• Percentage of households reporting adoption of environmentally sustainable and climate resilient technologies and practices		TBD	70% of the HHs of 5000 participating adopt the practices	Beneficiary HH Surveys	Year 3 & 6	Third Party	Climatic changes are in line with current predictions
Outputs:	• Number of persons provided with climate information services		3000 persons.	5000 persons.	Agro metre ology Network of MoA	Quarterly & Annual Reports	AMN of MoA	